



Conseil de sécurité

Distr. générale
29 août 2018
Français
Original : anglais

Lettre datée du 24 août 2018, adressée à la Présidente du Conseil de sécurité par le Secrétaire général

J'ai l'honneur de me référer à mon rapport sur les activités du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale (BRENUAC), qui porte sur la période allant du 15 novembre 2017 au 15 mai 2018 (S/2018/521), ainsi qu'à la déclaration que vous avez prononcée sur le sujet le 10 août 2018 en tant que Présidente du Conseil de sécurité (S/PRST/2018/17).

Dans le rapport susmentionné, j'ai souligné que l'une des grandes priorités du BRENUAC pour son prochain mandat consisterait à travailler avec la Communauté économique des États de l'Afrique centrale (CEEAC) et ses États membres pour jeter les bases de la prévention structurelle des violences liées aux élections.

J'ai également indiqué que la nature complexe des conflits qui avaient cours dans la sous-région, l'apparition de nouvelles menaces contre la paix et la sécurité et les difficultés subsistantes exigeraient de la part de l'ONU et de la communauté internationale un appui soutenu qui soit mieux coordonné et plus cohérent. Comme la CEEAC et la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC) poursuivent leurs efforts de réforme institutionnelle, la mobilisation de l'appui politique, technique et financier dont elles ont besoin doit rester une priorité. À cet égard, il sera utile d'organiser régulièrement des réunions tripartites entre le BRENUAC, la CEEAC et la CEMAC.

J'ai par ailleurs fait observer que face à la multiplication des menaces transrégionales, il est indispensable que soit resserrée la coopération entre la CEEAC et la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO), ainsi qu'entre le BRENUAC et le Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel (UNOWAS).

Compte tenu de ce qui précède, je recommande que le mandat du BRENUAC soit prorogé de trois ans, pour une période allant du 1^{er} septembre 2018 au 31 août 2021.

Je vous fais également tenir ci-joint le projet de mandat du BRENUAC pour la période 2018-2021 dans lequel sont décrits les quatre principaux domaines d'intervention auxquels le Bureau se consacrera (voir annexe), en collaboration avec la CEEAC, la CEMAC, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad, la Conférence internationale sur la région des Grands Lacs et d'autres partenaires régionaux et sous-régionaux compétents.

Le BRENUAC continuera de travailler en étroite collaboration avec l'UNOWAS sur les questions relatives à la sûreté maritime dans le golfe de Guinée, et sur les conséquences des activités de Boko Haram pour les pays de la région du



bassin du lac Tchad. Conformément à la politique de l'Organisation des Nations Unies, il veillera à tenir compte systématiquement de l'égalité femmes-hommes et des droits de la personne.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil de sécurité.

(signé) António **Guterres**

Annexe

Projet de mandat du Bureau régional des Nations Unies pour l'Afrique centrale pour la période 2018-2021

Le Bureau devra réaliser les objectifs énoncés ci-après, en collaborant étroitement avec ses partenaires régionaux et sous-régionaux.

Objectif 1 : Suivre l'évolution de la situation politique en Afrique centrale, mener des missions de bons offices et des missions spéciales au nom du Secrétaire général, et renforcer les capacités sous-régionales en matière de prévention des conflits et de médiation dans les pays de la sous-région, en prêtant dûment attention à la question des droits de la personne et à la problématique femmes-hommes :

a) Mener des missions de bons offices au nom du Secrétaire général, notamment dans les pays où doivent se tenir des élections et les pays en proie à une crise institutionnelle ;

b) Renforcer la capacité de prévention des conflits, de médiation et de consolidation de la paix des acteurs sous-régionaux, notamment de la Communauté économique des États de l'Afrique centrale ;

c) Assurer le secrétariat du Comité consultatif permanent des Nations Unies chargé des questions de sécurité en Afrique centrale, et aider les États à appliquer les recommandations du Comité, conformément aux résolutions pertinentes de l'Assemblée générale.

Objectif 2 : Appuyer les efforts déployés par les organismes des Nations Unies dans la sous-région, ainsi que les initiatives régionales et sous-régionales en faveur de la paix et de la sécurité, notamment pour ce qui a trait aux droits de la personne et à la problématique femmes-hommes :

a) Promouvoir et appuyer, comme il convient, les efforts déployés aux niveaux régional et sous-régional pour faire face aux nouvelles menaces qui pèsent sur la sécurité, à savoir Boko Haram, l'insécurité maritime régnant dans le golfe de Guinée, la prolifération des armes légères et de petit calibre et les autres menaces transfrontières, notamment celles liées à la transhumance et les répercussions régionales des problèmes de sécurité que connaissent certains États de la sous-région ;

b) Appuyer l'Initiative africaine pour la paix et la réconciliation menée par l'Union africaine en République centrafricaine ;

c) Coordonner, en étroite collaboration avec l'Union africaine et les partenaires concernés, la mise en œuvre de la stratégie régionale des Nations Unies visant à contrer l'Armée de résistance du Seigneur et à remédier aux effets de ses activités (S/2012/481) ;

d) Coopérer avec les organisations sous-régionales, notamment la Communauté économique des États de l'Afrique centrale, la Communauté économique et monétaire des États de l'Afrique centrale, la Commission du golfe de Guinée, la Commission du bassin du lac Tchad et d'autres partenaires et les aider, en tant que de besoin, à promouvoir la paix et la stabilité dans l'ensemble de la sous-région d'Afrique centrale et à renforcer leurs capacités.

Objectif 3 : Renforcer la cohérence et la coordination des activités que mènent les organismes des Nations Unies en faveur de la paix et de la sécurité :

- a) Intensifier les échanges entre les différents organismes des Nations Unies dans la sous-région, renforcer leur collaboration et multiplier les initiatives communes ;
- b) S'employer à faire reconnaître les priorités définies par les organismes des Nations Unies intervenant dans la sous-région.

Objectif 4 : Conseiller le Secrétaire général et les organismes des Nations Unies intervenant dans la région au sujet des principaux faits nouveaux en Afrique centrale :

- a) Produire régulièrement des analyses et des rapports sur la situation dans les pays de la sous-région et les tendances régionales ;
 - b) Créer au sein de la Section des affaires politiques un groupe spécialement chargé de l'analyse de ces questions.
-